

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Norme de communication des dangers de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015 au Canada, qui comprend la Loi modifiée sur les Produits dangereux (LPD) et la Réglementation sur les Produits dangereux (RPD)

Date d'émission : 14 juin 2024

Date de révision : 14 juin 2024

Numéro de révision 1

## 1. Identification

### Identifiant du produit

**Nom du produit** Vitro Spandrelite™

### Autres moyens d'identification

**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Verre architectural

**Restrictions d'utilisation** Aucune

### Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Identifiant initial du fournisseur

Vitro Architectural Glass,  
Arlington Street, Winnipeg  
(Manitoba) R3E 2G5, Canada

#### Adresse du fabricant

Vitro Flat Glass LLC (Vitro)  
400 Guys Run Road  
Cheswick, PA 15024  
1-855-887-6457 (de 9 h à 16 h HNE)

### Numéro de téléphone d'urgence

**Téléphone d'urgence** Chemtrec 1-800-262-8200

## 2. Identification des dangers

### Classification

Conformément aux définitions de la Communication des dangers de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015), ce produit est considéré comme un article. L'utilisation finale dépend de la forme et de la conception fabriquées, et cet article ne présente pas de risque d'exposition dans des conditions normales. Le ponçage et le meulage de cet article peuvent générer des particules de poussière nuisibles. Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être irritantes pour les yeux et le système respiratoire.

### Éléments d'étiquetage

#### Mentions de danger

Non classé.

### Autre information

Nocif pour les organismes aquatiques.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance**

Nom chimique	Numéro CAS	Poids-%age	Matières dangereuses Numéro de registre de la Loi sur le contrôle des renseignements (numéro de registre de la LCRMD)	Date de dépôt en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses et date d'octroi de l'exemption (le cas échéant)
Verre, oxyde	65997-17-3	90-100		

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué, car il s'agit d'un secret commercial.

**4. Mesures de premiers secours****Description des mesures de premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Transportez à l'air frais. Consultez un médecin si vous remarquez des symptômes
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincez abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consultez un médecin si vous remarquez des symptômes
<b>Contact avec la peau</b>	Lavez la peau à l'eau et au savon. Consultez un médecin si vous remarquez des symptômes
<b>Ingestion</b>	Ne provoquez pas de vomissements. N'administrez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Nettoyez la bouche avec de l'eau. Consultez un médecin si vous remarquez des symptômes.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Aucun connu.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note aux médecins</b>	Traitez selon les symptômes
--------------------------	-----------------------------

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utilisez des moyens d'extinction appropriés aux circonstances locales et au milieu environnant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Pas d'information disponible.
<b>Dangers spécifiques liés au produit chimique</b>	Aucune information disponible
<b>Données en matière d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs mécaniques</b>	Aucune.
<b>Sensibilité aux décharges statiques</b>	Aucune.
<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète de lutte contre l'incendie. Utilisez des équipements de protection individuelle.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Portez des gants / vêtements de protection et un équipement de protection des yeux / du visage. Assurez une ventilation adéquate. Ne respirez pas de poussières. Évitez tout contact avec la peau et les yeux.
----------------------------------	--

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêchez toute nouvelle fuite ou tout nouveau déversement si cela ne présente aucun danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Bayez et pelletez dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.
<b>Prévention des risques secondaires</b>	Nettoyez soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant les réglementations environnementales.

**7. Précautions à prendre pour une manipulation sûre****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils sur la manipulation en toute sécurité</b>	Manipulez selon les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielle. Assurez une ventilation adéquate. Ne respirez pas de poussières. Évitez tout contact avec la peau et les yeux.
---	--

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de stockage</b>	Stockez dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité excessive et des gaz d'échappement des chariots élévateurs ou d'autres équipements de ce type. Soutenez le verre dans les caisses des deux côtés lorsqu'il est stocké verticalement. Les paquets de verre et les caisses ouvertes doivent être stockés à un angle approprié pour éviter que le verre ne tombe.
-------------------------------	--

**8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle****Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Verre, oxyde 65997-17-3	MPT : 1 fibre/cm <sup>3</sup> , fibres respirables : longueur >5 µm, rapport d'aspect >= 3:1, déterminé par la méthode du filtre à membrane à un grossissement de 400 à 450 X [objectif de 4 mm], en utilisant un éclairage à contraste de phase MPT : 5 mg/m <sup>3</sup> de particules inhalables			
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Verre, oxyde 65997-17-3	MPT : 5 mg/m <sup>3</sup> MPT : 1 fibre/cm <sup>3</sup>	MPT : 1 fibre/cm <sup>3</sup> MPT : 5 mg/m <sup>3</sup>	MPT : 1 fibre/cm <sup>3</sup> MPT : 5 mg/m <sup>3</sup>	MPT : 1 fibre/cm <sup>3</sup>
Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Verre, oxyde				MPT : 30 mppcf MPT : 10 mg/m <sup>3</sup>

**Limites biologiques d'exposition professionnelle****Contrôles d'ingénierie appropriés**

<b>Contrôles d'ingénierie</b>	Pendant le processus mécanique de la surface du verre revêtu, par exemple la suppression des bords, utilisez des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou réglementaires.
-------------------------------	--

**Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux / du visage</b>	Portez des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux (ou des lunettes de protection).
<b>Protection des mains</b>	Aucun équipement de protection spécial n'est requis.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Portez des vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En cas de processus mécanique, par exemple l'élimination des bords, sans contrôle technique approprié, les travailleurs doivent utiliser des respirateurs appropriés et certifiés. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité du respirateur sélectionné.
<b>Considérations générales d'hygiène</b>	Manipulez conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Solide incolore
<b>État physique</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Aucune
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Aucunes données disponibles
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	100 à 110 °C / 212,0 à 230,0 °F	Aucunes données disponibles
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		Aucunes données disponibles
<b>Point d'éclair</b>		Aucunes données disponibles
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucunes données disponibles
<b>Inflammabilité</b>		Aucunes données disponibles
<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucunes données disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucunes données disponibles
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucunes données disponibles
<b>Pression de vapeur</b>		Aucunes données disponibles
<b>Densité de vapeur relative</b>		Aucunes données disponibles
<b>Densité relative</b>	2,45	
<b>Solubilité dans l'eau</b>		Aucunes données disponibles
<b>Solubilités</b>		Aucunes données disponibles
<b>Coefficient de partage</b>		Aucunes données disponibles
<b>Température d'auto-inflammation</b>		Aucunes données disponibles
<b>Température de décomposition</b>		Aucunes données disponibles
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucunes données disponibles
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucunes données disponibles

### Autre information

<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés oxydantes</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Poids moléculaire</b>	Aucune information disponible
<b>Contenu voe</b>	0%
<b>Densité du liquide</b>	Aucune information disponible
<b>Densité apparente</b>	Aucune information disponible

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
-------------------	--

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Bris de verre.
<b>Matériels incompatibles</b>	Aucun connu sur la base de l'information fournie.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun connu sur la base de l'information fournie.

## 11. Information toxicologique

### Information sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à forte concentration peut provoquer une irritation mécanique du système respiratoire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact de la poussière avec les yeux peut entraîner une irritation mécanique.
<b>Contact avec la peau</b>	Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
<b>Ingestion</b>	Il n'existe pas de données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Aucun connu.
------------------	--------------

### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de la toxicité

### Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Aucune information disponible.
-------------------------------------	--------------------------------

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
------------------------	--------------------------------

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient sur la liste des substances cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Verre, oxyde 65997-17-3		Groupe 3		

### Légende

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 3 – Non classifiable quant à sa cancérogénicité chez l'homme

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
--------------------------------------	--------------------------------

<b>STOT à exposition unique</b>	Aucune information disponible.
---------------------------------	--------------------------------

<b>STOT à exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
----------------------------------	--------------------------------

**Risques d'aspiration** Aucune information disponible.

## 12. Information écologique

**Ecotoxicité** Nocif pour la vie aquatique.

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

**Autres effets indésirables** Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes d'élimination

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminez les déchets conformément à la réglementation locale, éliminez les déchets conformément à la loi environnementale.

**Emballage contaminé** Sans objet.

## 14. Information sur les transports

**Ministère des Transports** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

## 15. Information réglementaire

### Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

#### Réglementations internationales

**Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone** Sans objet

**Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Sans objet

**Convention de Rotterdam** Sans objet

#### Inventaires internationaux

Contactez le fournisseur pour connaître l'état de conformité de l'inventaire

#### Réglementations fédérales américaines

##### SARA 313

Article 313 du Titre III de la loi de 1986 portant modification et réautorisation du Superfund (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du code des réglementations fédérales, partie 372.

#### Catégories de danger SARA 311/312

Si ce produit répond aux critères de déclaration de niveau EPCRA 311/312 selon 40 CFR 370, reportez-vous à la section 2 de cette FDS pour les classifications appropriées.

**Loi sur l'eau potable (CWA)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluante conformément à la Loi sur l'eau potable (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

**CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi sur la réponse environnementale, l'indemnisation et la responsabilité (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les amendements et la réautorisation du Superfund (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques en matière de signalements au niveau local, régional ou provincial concernant les rejets de ce matériel.

**Réglementations des États américains****Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Réglementation des États américains sur le droit de savoir**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par les réglementations nationales en vigueur en matière de droit de savoir.

**Information sur l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'enregistrement des pesticides de l'EPA Sans objet

**16. Autre information**

<b>NFPA</b>	<b>Risques pour la santé 0</b>	<b>Inflammabilité 0</b>	<b>Instabilité 0</b>	<b>Risques particuliers - Protection personnelle X</b>
<b>SIG</b>	<b>Risques pour la santé 0</b>	<b>Inflammabilité 0</b>	<b>Risques physiques 0</b>	

**Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes soumises à autorisation :

PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose mortelle à 50 %

**Légende Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection**

individuelle MPT	MPT (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation cutanée
+	Sensibilisants		

**Principales références bibliographiques et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence américaine de protection de l'environnement Base de données ChemView

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Agence de protection de l'environnement

Niveau(x) guide(s) d'exposition aiguë (AEGL)

Agence américaine pour la protection de l'environnement - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides)

Journal de recherche sur les produits chimiques à haut volume de production de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA)

Base de données sur les substances dangereuses

Base de données internationale uniforme d'information chimique (IUCLID)

## Classification SGH du Japon

Système national australien de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)

ChemID Plus de la Bibliothèque nationale de médecine (NLM GIP)

Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

Base de données de classification et d'information chimique de Nouvelle-Zélande (CCID)

Organisation de coopération et de développement économiques Publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques Programme sur les produits chimiques de grande production

Organisation de coopération et de développement économiques Ensemble de données d'information de dépistage

Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 14 juin 2024**Date de révision** 14 juin 2024**Note de révision** Première version.**Clause de non-responsabilité**

L'information fournie dans cette fiche de données de sécurité est exacte au meilleur de nos connaissances, renseignements et convictions à la date de sa publication. L'information fournie est uniquement destinée à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. L'information concerne uniquement le matériel spécifique désigné et peut ne pas être valable pour un tel matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.

**Fin de la fiche de données de sécurité**